

# Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Nexur NPK 22-11-23

Version: 1.6

Date de dernière parution: 23.12.2022

Date de la première version publiée: 27.01.2017

Date de révision:

07.04.2023

---

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Nexur NPK 22-11-23

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Engrais

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPO EXPERT France SAS  
120, rue Jean Jaurès  
F-92300 Levallois Perret cedex

Téléphone : +33 (0)1 41 05 49 44

Téléfax : -

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : fds-compo-expert@compo-expert.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

GBK GmbH - Global Regulatory Compliance - 24h  
Téléphone: +49 (0) 6132 - 84463

---

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Mentions de danger : N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

Informations Additionnelles sur les Dangers : EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

# Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Nexur NPK 22-11-23



Version: 1.6  
Date de dernière parution: 23.12.2022  
Date de la première version publiée: 27.01.2017

Date de révision:  
07.04.2023

### 2.3 Autres dangers

Conformément à notre expérience et aux informations qui nous ont été fournies, le produit n'a aucun effet nocif s'il est utilisé et manipulé selon les indications données.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Engrais  
engrais contient:  
Urée

#### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
urée	57-13-6  200-315-5  01-2119463277-33-XXXX		<= 50
hydrogéoorthophosphate de diammonium	7783-28-0  231-987-8  01-2119490974-22-XXXX		<= 50
chlorure de potassium	7447-40-7  231-211-8		<= 50

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation : Repos, air frais, secours médical.

En cas de contact avec la peau : Laver avec de l'eau et du savon.  
En cas d'irritation, consulter un médecin.

# Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Nexur NPK 22-11-23

Version: 1.6

Date de dernière parution: 23.12.2022

Date de la première version publiée: 27.01.2017

Date de révision:

07.04.2023

En cas de contact avec les yeux : Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Consulter un médecin si nécessaire.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Irritation  
Rougeur  
Nausée  
Vomissements  
Activité cardiaque irrégulière

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : produit non combustible : choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d):  
monoxyde de carbone (CO)  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Ammoniac  
Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)  
Acide chlorhydrique (HCl)  
Oxydes de phosphore

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Assurer une ventilation adéquate.

# Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Nexur NPK 22-11-23

Version: 1.6

Date de dernière parution: 23.12.2022

Date de la première version publiée: 27.01.2017

Date de révision:

07.04.2023

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Ramasser mécaniquement et évacuer pour élimination.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Protéger de toute contamination. Éviter une exposition directe au soleil. Protéger de la chaleur. Protéger de l'humidité.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ce produit n'est pas inflammable. Tenir à l'écart des matières combustibles. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Mesures d'hygiène : Après le travail, veiller à la propreté et au soin de la peau.

### 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : En cas de stockage en vrac ne pas mélanger avec d'autres engrais. Protéger de l'humidité. Protéger de la chaleur. Protéger de toute contamination. Tenir à l'écart des matières combustibles.

Classe de stockage (Allemagne) (TRGS 510) : 13, Substances solides non combustibles

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Non pertinent

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

**Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur

# Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Nexur NPK 22-11-23

Version: 1.6

Date de dernière parution: 23.12.2022

Date de la première version publiée: 27.01.2017

Date de révision:

07.04.2023

urée	Travailleurs	Contact avec la peau		580 mg/kg
Remarques:	Exposition continue			
	Consommateurs	Inhalation		125 mg/m <sup>3</sup>
Remarques:	Exposition continue			
	Consommateurs	Ingestion		42 mg/kg
Remarques:	Exposition continue			
hydrogéoorthophosphate de diammonium	Travailleurs	Inhalation	effet systémique	6,1 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Contact avec la peau	effet systémique	34,7 mg/m <sup>3</sup> 34,7 mg/kg
Remarques:	Durée d'exposition: 1 DAY			
	Consommateurs	Ingestion	effet systémique	2,1 mg/kg
Remarques:	Durée d'exposition: 1 DAY			
	Consommateurs	Contact avec la peau	effet systémique	20,8 mg/kg
Remarques:	Durée d'exposition: 1 DAY			
	Consommateurs	Inhalation	effet systémique	1,8 mg/m <sup>3</sup>
Remarques:	Durée d'exposition: 1 DAY			

### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
urée	Eau douce	0,047 mg/l
hydrogéoorthophosphate de diammonium	Eau de mer	0,17 mg/l
	Eau douce	1,7 mg/l

# Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Nexur NPK 22-11-23

Version: 1.6

Date de dernière parution: 23.12.2022

Date de la première version publiée: 27.01.2017

Date de révision:

07.04.2023

	Valeur Limite Plafond	17 mg/l
--	-----------------------	---------

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale (lunettes de protection totale) (EN 166)

Protection des mains

Remarques : Gants résistant aux produits chimiques (EN 374). caoutchouc chloroprène caoutchouc butyle chlorure de polyvinyle

Protection de la peau et du corps : Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé.

Protection respiratoire : protection respiratoire en cas de formation d'aérosols ou de poussière.

Filtere à particules EN 143 P1 (faible capacité de rétention (particules solides de produits inertes)).

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : granulés

Couleur : jaune à ocre

Odeur : inodore

pH : env. 6 - 8, Concentration: 100 g/l (20 °C)

Point/intervalle de fusion : env. 133 °C

# Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Nexur NPK 22-11-23

Version: 1.6

Date de dernière parution: 23.12.2022

Date de la première version publiée: 27.01.2017

Date de révision:

07.04.2023

---

Point/intervalle d'ébullition	: Non applicable
Point d'éclair	: Non applicable
Taux d'évaporation	: Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	: pas facilement inflammable(s)
Limite d'explosivité, supérieure	: Non applicable
Limite d'explosivité, inférieure	: Non applicable
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité	: env. 1,2 g/cm <sup>3</sup> (20 °C)
Masse volumique apparente	: env. 950 kg/m <sup>3</sup>
Solubilité(s) Hydrosolubilité	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	: Non applicable
Température de décomposition	: Donnée non disponible
Viscosité Viscosité, dynamique	: Non applicable
Propriétés explosives	: Non explosif

### 9.2 Autres informations

Donnée non disponible

---

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

# Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Nexur NPK 22-11-23

Version: 1.6

Date de dernière parution: 23.12.2022

Date de la première version publiée: 27.01.2017

Date de révision:

07.04.2023

### 10.2 Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Réactions avec les agents oxydants forts.  
Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Eviter les charges électrostatiques.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Nitrites  
nitrates

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : De l'ammoniaque gazeux peut être libéré à des températures élevées.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

##### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg  
Remarques: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

##### Composants:

##### urée:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 14.300 mg/kg

##### hydrogénoorthophosphate de diammonium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50: 5.000 mg/l

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50: > 5.000 mg/kg

##### chlorure de potassium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 2.600 mg/kg



# Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Nexur NPK 22-11-23

Version: 1.6

Date de dernière parution: 23.12.2022

Date de la première version publiée: 27.01.2017

Date de révision:

07.04.2023

---

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

#### Produit:

Remarques: non irritant

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

#### Composants:

##### **hydrogéoorthophosphate de diammonium:**

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 404

Résultat: Pas d'irritation de la peau

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

#### Produit:

Remarques: non irritant

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

#### Composants:

##### **hydrogéoorthophosphate de diammonium:**

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Résultat: non irritant

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Produit:

Remarques: n'a pas d'action sensibilisante.

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

### mutagénicité sur les cellules germinales

#### Produit:

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Ne contient pas de composé listé comme mutagène

### Cancérogénicité

#### Produit:

Cancérogénicité - Evaluation : Ne contient pas de composé listé comme cancérigène

### Toxicité pour la reproduction

#### Produit:

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Pas toxique pour la reproduction

# Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Nexur NPK 22-11-23

Version: 1.6

Date de dernière parution: 23.12.2022

Date de la première version publiée: 27.01.2017

Date de révision:

07.04.2023

---

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

#### Produit:

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

#### Produit:

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

### Toxicité à dose répétée

#### Composants:

##### urée:

Espèce: Rat

NOAEL: 2.250 mg/kg

Voie d'application: Oral(e)

##### hydrogénoorthophosphate de diammonium:

Espèce: Rat

NOAEL: 250 mg/kg

### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

### Information supplémentaire

Donnée non disponible

---

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Composants:

##### urée:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus(Ide)): > 6.810 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 10.000 mg/l  
Durée d'exposition: 24 h

# Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Nexur NPK 22-11-23

Version: 1.6

Date de dernière parution: 23.12.2022

Date de la première version publiée: 27.01.2017

Date de révision:

07.04.2023

Toxicité pour les algues : (Scenedesmus quadricauda (algues vertes)): > 10.000 mg/l  
Durée d'exposition: 192 h

### hydrogéoorthophosphate de diammonium:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Pas d'effet toxique pour les concentrations voisines de la solubilité dans l'eau.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Daphnia (Daphnie)): 1.790 mg/l

Toxicité pour les algues : CL50 (Scenedesmus subspicatus): > 100 mg/l

### chlorure de potassium:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Gambusia affinis (Guppy sauvage)): 920 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 825 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues : CI50 (algues non spécifiées): 2.500 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

## 12.2 Persistance et dégradabilité

### Produit:

Biodégradabilité : Remarques: facilement biodégradable

Élimination physico-chimique : Remarques: Donnée non disponible

### Composants:

#### hydrogéoorthophosphate de diammonium:

Biodégradabilité : Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

### Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

### Composants:

#### hydrogéoorthophosphate de diammonium:

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

# Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Nexur NPK 22-11-23

Version: 1.6

Date de dernière parution: 23.12.2022

Date de la première version publiée: 27.01.2017

Date de révision:

07.04.2023

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:**

Evaluation : Remarques: Donnée non disponible

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

### 12.7 Autres effets néfastes

**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Avec de fortes probabilités le produit n'est pas nocif pour les organismes aquatiques.

---

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Vérifier la réutilisation en agriculture.

Emballages contaminés : Les emballages contaminés sont à vider de manière optimale; ils peuvent ensuite être valorisés après un nettoyage adéquat.

---

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Remarques : Non pertinent

# Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Nexur NPK 22-11-23

Version: 1.6

Date de dernière parution: 23.12.2022

Date de la première version publiée: 27.01.2017

Date de révision:

07.04.2023

---

### SECTION 15: Informations réglementaires

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de : WGK 1 pollue faiblement l'eau l'eau (Allemagne)

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

---

### SECTION 16: Autres informations

#### Texte complet pour autres abréviations

(Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISO - Organisation internationale de normalisation; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accéléérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; DSL - Liste nationale des substances (Canada); KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); AICS - Inventaire australien des substances chimiques; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; NZIoC - Inventaire des produits chimiques

# Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Nexur NPK 22-11-23



Version: 1.6

Date de dernière parution: 23.12.2022

Date de la première version publiée: 27.01.2017

Date de révision:

07.04.2023

---

en Nouvelle-Zélande; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire

### Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

DE / FR